

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Dix-septième session du Comité pour les plantes
Genève (Suisse), 15 – 19 avril 2008

Etude du commerce important de spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe II

RAPPORT D'ACTIVITE DES REPRESENTANTS REGIONAUX SUR SEPT ESPECES D'ASIE

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.

Contexte

2. A sa 14^e session (La Haye, 2007), la Conférence des Parties a adopté la décision 14.20:

A l'adresse des Etats des aires de répartition de *Cistanche deserticola*, *Dioscorea deltoidea*, *Nardostachys grandiflora*, *Picrorhiza kurrooa*, *Pterocarpus santalinus*, *Rauvolfia serpentina* et *Taxus wallichiana*, des représentants de l'Asie au Comité pour les plantes, et du Secrétariat

Les organes auxquels s'adresse cette décision devraient garantir:

- a) *la mise en œuvre d'actions coordonnées au plan régional pour améliorer la gestion et prévenir le commerce illégal des sept espèces, y compris, entre autres, la prise de mesures pour lutter contre le commerce illégal, la tenue d'ateliers régionaux pour le renforcement des capacités, et l'harmonisation des réglementations et des législations; et*
- b) *la soumission de rapports d'activités aux 17^e et 18^e sessions du Comité pour les plantes.*

Activités en rapport avec cette décision

3. Le 5 octobre 2007, le Secrétariat a envoyé aux Parties la notification n° 2007/033 pour attirer leur attention sur les informations à soumettre pour examen aux prochaines sessions du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes, notamment les informations mentionnées dans la décision 14.20.
4. Au moment de la rédaction du présent document (décembre 2007), aucune information n'avait été reçue d'Etats d'aires de répartition ou de représentants de l'Asie au Comité pour les plantes. Le Secrétariat n'a pas connaissance d'activités qui auraient eu lieu en rapport avec l'alinéa a) de la décision et il voit mal ce que l'on attend de lui.
5. Si le Secrétariat recevait des informations avant la session du Comité pour les plantes, il soumettrait un rapport oral à la session.